MISE EN LIGNE LE 10-07-2026

DEL-2026-055

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

Nombre de conseillers

présents :	**25**
votants :	**28**
en exercice :	**29**

Objet :
Subventions 2026
Répartition des crédits n°2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le mercredi 8 juillet 2026 à 18 heures 30
Le Conseil municipal de SIGEAN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
En mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JAMMES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal le jeudi 2 juillet 2026

Présents : Michel JAMMES ; Régine RENAULT ; Didier MILHAU ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Colette ANTON ; Gilles FAGES ; Cécile BARTHOMEUF ; Stéphane SANTANAC ; Sylvie LASSERRE ; Lionel TORRA ; Angélique PIEDVACHE ; Serge DEIXONNE ; Stéphanie THIARELLO ; Marc PASTRE ; Jean-Luc MASS ; Emilie VALLEJO ; Mairie SAVARY ; Jean-Marie MATHIEU ; Viviane BASTOUL ; Jean-Michel LALLEMAND ; Sébastien LEGAL ; Isabelle PINATEL ; Marie-Pierre LE MORVAN ; Christophe CASTAN ;

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Jean-Pierre LAUTIER par Pierre SANTORI ; Laurine GALINIER par Stéphanie THIARELLO ; Cédric CARBOU par Jean-Michel LALLEMAND

Absents : Florian FAJOL

Secrétaire de séance : Emilie VALLEJO

Le Président rappelle que le vote du budget principal de l'exercice 2026 a donné lieu à l'inscription d'un crédit d'un montant de **215 000** € à l'article 65748 relatif aux subventions de fonctionnement aux associations.

Conformément au premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Il propose au Conseil de procéder à l'individualisation des subventions de fonctionnement.

Le Conseil municipal,

Ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés,

- **Décide** de répartir une partie des crédits des subventions inscrit à l'article 65748 comme suit :

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20260708-DEL-2026-055-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2026

MISE EN LIGNE LE 10-07-2026

NOM ASSOCIATION	Montant
ADAJES	3 600,00 €
ASAC	750,00 €
BTP CFA	125,00 €
SIGEAN ARTS ET SPORTS	100,00 €
TOTAL	**4 575.00 €**

- **Approuve et autorise** monsieur Le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu
De sa transmission en Préfecture le 10/07/2026
Réception en Préfecture le 10/07/2026
Et de la publication le 10/07/2026

Le Maire,
Michel JAMMES

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel JAMMES

La secrétaire de séance,
Emilie VALLEJO

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20260708-DEL-2026-055-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2026